

Direction de l'organisation des Jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

www.enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycles	2020-2021/2
Titre	CESS général
Matière	Sciences économiques

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Intitulé du cours : Sciences économiques

Equivalent horaire scolaire : 4h.

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>



Numéro des programmes : 07/2000/247 (5^{ème} année) **ET** 84/2001/247 (6^{ème} année)



Liens :



: <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/07-2000-247.pdf>



: <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/84-2001-247.pdf>

●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire du troisième degré pour l'enseignement général (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 3 heures.

••• Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : calculatrice non graphique, dictionnaire **orthographique**, stylos, cartouches, effaceur, stylos bille, crayons de couleur (3 sauf rouge ou rose), Tipp-Ex, latte, rapporteur, crayon gris, gomme et le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc. et dictionnaire des noms communs/propres (avec définitions), stylos effaçables, feuilles de brouillon, etc.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

••• Exemples d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.

••• Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen. Les thèmes, notions importantes, compétences et savoir-faire seront issus de ces programmes dont vous pouvez trouver la référence au point I.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes succinctement présentés ci-après.

5^{ème} année

Economie générale	Les fondements de la microéconomie Le comportement du consommateur La théorie du producteur Le marché des produits
Economie financière	La banque La bourse de valeurs mobilières
Droit social	Les relations individuelles du travail Le contrat de travail Les relations collectives du travail
Economie de l'entreprise	Les mécanismes comptables de base

6^{ème} année :

Economie générale	La monnaie L'échange international La comptabilité nationale Les variations de l'activité économique Les systèmes économiques La politique économique
Droit fiscal	La fiscalité : outil du processus démocratique ? L'impôt de la personne physique : de la déclaration au recouvrement
Economie de l'entreprise	La structure de l'entreprise Les fonctions de l'entreprise

III. Annexes

••• Plan comptable

Le **plan comptable** annexé au présent document sera joint au questionnaire lors de l'examen. Il ne doit pas être mémorisé.

CLASSE 6. - CHARGES

60. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances générales
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immobilisations destinés à la revente
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus sur achats

609 Variations de stocks

- 61 SERVICES ET BIENS DIVERS**
- 610 Loyers et charges locatives
- 611 Entretien et réparation (fournitures et prestations)
- 612 Fournitures faites à l'entreprise
- 613 Rétributions de tiers
- 614 Annonces, publicité, propagande et documentation
- 615 Sous-traitants

62 REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 623 Autres frais de personnel
- 624 Pensions de retraite et de survie
- 63 AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
- 631 Réductions de valeur sur stocks
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
- 635 Provisions pour pensions et obligations similaires
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
- 637 Provisions pour autres risques et charges

64 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

- 640 Charges fiscales d'exploitation
- 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Moins-values sur réalisations de créances commerciales
- 643 à 648 Charges d'exploitations diverses
- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de restructuration

65 CHARGES FINANCIERES

- 650 Charges des dettes
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants

- 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change
- 655 Ecart de conversion des devises
- 656 Frais de banques, de chèques postaux
- 657 Commissions sur ouvertures de crédit, cautionnements, avais
- 658 Frais de vente des titres

66 CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels
- 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières
- 662 Provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 664 à 666 Autres charges exceptionnelles
- 664 Pénalités et amendes diverses
- 665 Différence de change
- 669 Charges exceptionnelles transférées à l'actif en frais de restructuration

67 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice antérieurs
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs

68 TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES

- 69 AFFECTATION DES RESULTATS**
- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
- 691 Dotation à la réserve légale
- 692 Dotation aux autres réserves
- 693 Bénéfice à reporter
- 694 Rémunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres allocataires

CLASSE 7. - PRODUITS

70 CHIFFRE D'AFFAIRES

- 700 à 707 Ventes et prestations de services
- 700 Ventes de marchandises
- 701 Ventes de produits finis
- 702 Ventes de déchets et rebuts
- 703 Ventes d'emballages récupérables
- 704 Facturations des travaux en cours (associations momentanées)
- 705 Prestations de services
- 706 Pénalités et débits obtenus par l'entreprise
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés

71 VARIATION DES STOCKS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

- 712 Des en cours de fabrication
- 713 Des produits finis
- 715 Des immobilisations destinés à la vente
- 717 Des commandes en cours d'exécution

72 PRODUCTION IMMOBILISEE
74 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

- 740 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisations de créances commerciales
- 743 à 749 Produits d'exploitation divers du personnel
- 744 Commissions et courtages
- 745 Redevances pour brevets et licences
- 746 Prestations de services (transports, études, etc...)
- 747 Revenus des immeubles affectés aux activités non professionnelles
- 748 Localités diverses à caractère professionnel
- 749 Produits divers

75 PRODUITS FINANCIERS

- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants
- 752 Plus-values sur réalisations d'actifs circulants
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecart de conversion des devises
- 756 à 759 Produits financiers divers
- 756 Produits des autres créances
- 757 Escomptes obtenus

76 PRODUITS EXCEPTIONNELS

- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 Autres produits exceptionnels

77 REGULARISATIONS D'IMPOTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES
79 AFFECTATION AUX RESULTATS

- 790 Bénéfice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Perte à reporter

Comptes de résultat